



Préparation de la rentrée 2020 - 2021

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

<p>IAC 1 12/12/19</p>	<p>par Visioconférence - Harmonisation des calendriers CDE d'Aquitaine</p>
<p>Du 06 janvier 2020 Au 24 Janvier 2020</p>	<p>MUTATION INTER DIOCESAINE (voir affichage dans établissements) Date limite de réception de la fiche de demande de participation au mouvement du Lot-et-Garonne des candidats des autres départements : fiche de mutation inter diocèse.</p>
<p>Du 06 janvier Au 31 janvier 2020 Intention de mutation ATTENTION 31 janv</p>	<p>Tous les Enseignants lisent et signent le Tableau Mise en Mouvement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour demander ou renouveler une mise en disponibilité ou faire valoir ses droits à la retraite : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de réintégration : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de Temps Partiel Autorisé ou de Temps Partiel de Droit : imprimé de la DSDEN et copie à la CDE/DDEC
<p>Déclaration des postes par les CE : Du 3 au 21 février 2020</p>	<p>Sur l'application académique Saisie des postes SV et V du 3 au 21 février. COPIE des TABLEAUX Mise en Mouvement à porter à la DDEC47 lors de la Réunion CE du 12 ou 19 fév Réunion CE 1degré le 12 ou 19 Février 2020 - Mouvement des maîtres - Tableau Mise en Mouvement - Synthèse - <i>Si ajustement modification sur Application académique avant fermeture du serveur le 21 février -</i></p>
<p>Vendredi 21 février 2020</p>	<p>Date limite de déclaration pour les chefs d'établissement des emplois vacants et susceptibles de l'être sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47. Saisie des postes V et SV sur l'application académique https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/Postes/auth.php</p>
<p>CDE prép. <u>Mercredi 18 Fév 2020</u> 18h30</p>	<p>► Préparation de l'IAC du 11 mars (nombre de postes à réserver) ► CDE : Réserve des emplois stagiaires, réserve du nombre de postes pour les C1, C2 : Identification des supports / Codification des demandes</p>
<p>IAC 2 <u>Jeudi 11 mars 2020</u> 15h-17h</p>	<p>IAC N°2 - Instance Académique de Coordination des CDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des emplois stagiaires (nombre de supports à réserver par département) - Répartition des C1, C2 dans chaque département <p>LIEU : LA BREDE 15H - 17h Chaque président convoquera le bureau de sa CDE pour la réunion d'harmonisation</p>
<p>Vendredi 20 mars 2020</p>	<p>PUBLICATION de la liste des emplois vacants et susceptibles d'être vacants : Sur le site de la DDEC47 et sur le site de la DSDEN24 et par affichage dans tous les établissements</p>
<p>Du Lundi 23 mars Au Lundi 06 avril 2020 17h VOIR CONSIGNES SITE DSDEN24</p>	<p>Après examen des emplois publiés, chaque candidat effectue les démarches suivantes :</p> <p><u>Pour l'Académie</u> Inscription au mouvement avec son identifiant NUMEN attribué par l'Education Nationale et saisie des vœux directement sur le site DSDEN 24 : http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24</p> <p>Pour la CDE : Copie écran de la saisie des vœux à envoyer à la CDE-DDEC47</p> <p>ATTENTION : si le candidat ne donne pas suite à sa demande de mutation, il doit en informer par écrit son Chef d'établissement et en copie la CDE DDEC47 et le pôle de gestion de la DSDEN 24.</p>
<p>Mardi 14 avril 2020</p>	<p>La DSDEN 24 envoie à la CDE-DDEC47 les documents du mouvement 2020</p>
<p>CDE 1 <u>Jeudi 07 mai 2020</u> 18h30 DDEC47</p>	<p>La CDE classe les demandes en fonction des priorités et de l'ancienneté, traite les pertes horaires. Envoi des fiches "Avis" aux CE.</p>
<p>CDE 2 <u>Jeudi 14 mai 2020</u> 18h30 DDEC47</p>	<p>Date limite de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS avant 17H. 18h30 : Commission Diocésaine de l'Emploi. Etude des avis des chefs d'établissement. Nouvelles propositions de nominations. Envoi des fiches "Avis" aux CE.</p>





Préparation de la rentrée 2020 - 2021

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

CDE 3 <u>Lundi 25 mai 2020</u> 18h30 DDEC47	Date de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS, avant 17H. 18h30 : Commission Diocésaine de l'Emploi : Ajustements du mouvement.
IAC 3 <u>Mercredi 27 mai 2020</u> 14h30-17h	IAC N°3 - Placement des C1, C2 LIEU : DDEC33 (à confirmer).
CDE Ajustement <u>Mardi 2 juin 2020</u> 18h30	Réunion d'ajustement : positionnement des C1, C2 (si nécessaire) Préparation de la CCMI (finalisation)
Clôture des AVIS des CE Vendredi 05 juin 2020	Le Chef d'établissement en accord avec la proposition de candidature de la CDE, communique à la DSDEN 24 l'avis favorable 1 pour chacun des postes : Date limite de réception de candidature avec l'Avis des chefs d'établissement sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47.
Du Mardi 23 au Vendredi 26 juin 2020	CCMI : Commission Mixte Inter départementale
29/30 Juin 2020	DSDEN24 : Publication des résultats de la CCMD/CCMI
CDE 4 <u>Lundi 6 juillet 2020</u> 18h30 DDEC47	18h30 : CDE Affectation Lauréats concours, D1 D2 et D3 en établissement
IAC 4 <u>Mardi 7 juillet 2020</u> 14h30-17h	IAC N°4: Répartition des lauréats stagiaires D1, D2 et D3 en diocèse. Lieu : La BREDE
CDE 5 Mardi 7 juillet 2020	CDE : Ajustement affectation des suppléants 17h – 18h30 Suppléants CDI Lieu : La BREDE
CDE Bilan Octobre 2020	CDE : Réunion bilan du mouvement de l'emploi 2020 Calendrier 2021-2022

Tableau mis à jour le 16/12/2020

